



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0269

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0269**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Introduction

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport développement durable 2019 présentait l'engagement de la Métropole en faveur du développement durable en s'appuyant sur les résultats de l'observatoire du territoire en matière de développement durable et en présentant des initiatives partenariales menées sur le territoire.

Fin 2020 sera publiée la synthèse des indicateurs de l'observatoire, dont la 1^{ère} version a été diffusée en novembre 2018, avec la réactualisation de près de la moitié des indicateurs et l'intégration de 7 nouveaux indicateurs. À cette occasion et pour poursuivre l'appropriation et la diffusion du dispositif d'observation, il est proposé un focus sur ces derniers dans l'édition 2020 du rapport développement durable.

II - Rappel du dispositif d'observation du développement durable

En 2016, la Métropole a souhaité faire évoluer son dispositif d'observation du développement durable afin de mieux intégrer les phénomènes de transformation observés à l'échelle mondiale (modification des écosystèmes, épuisement des ressources, dépendance aux matières premières, etc.) et facteurs potentiels de vulnérabilité qui affectent localement le territoire, mais aussi les notions de soutenabilité, de transition et de résilience du territoire, qui questionnent l'approche du développement durable.

Autour de grandes questions, il développe une approche éco-systémique et rassemble environ 80 indicateurs pour mieux appréhender les enjeux et les grandes transitions à venir, et interroger la résilience du territoire de façon transversale.

L'observatoire métropolitain du développement durable (OMDD) vise donc à présenter une vision globale de la situation du territoire au regard de la durabilité de son développement. Deux grandes dimensions, la durabilité écologique et le développement humain, traversent l'observatoire et permettent de s'affranchir des logiques thématiques.

La durabilité écologique vise à comprendre les interactions entre l'Homme et son environnement : Comment le développement du territoire impacte-t-il notre environnement et les ressources locales et globales ? Parmi la dizaine d'indicateurs sélectionnée pour illustrer la durabilité écologique figure par exemple l'empreinte écologique. Celle de la Métropole, même si elle est légèrement inférieure à celle de la France (4,9 hectares globaux/habitant contre 5,1) ne doit pas faire oublier que pour répondre aux exigences de soutenabilité en matière d'usage des ressources mondiales, la Métropole devrait considérablement réduire son empreinte écologique : si chaque habitant de la Terre vivait comme un Grand Lyonnais, il faudrait près de 3 planètes pour répondre de manière pérenne aux besoins de la population mondiale,

Le développement humain porte sur les rapports entre l'Homme et la société avec une série d'indicateurs qui s'attachent à répondre aux questions suivantes : le développement du territoire est-il équitable ? Où et sur quoi subsiste-t-il des inégalités ? Le territoire offre-t-il une bonne qualité de vie aux habitants ? Sont-ils en bonne santé ? Quelles sont les disparités territoriales observées ?

Enfin, pour une approche concrète, l'observatoire interroge le fonctionnement de notre territoire au regard de 7 grandes fonctions territoriales (habiter la Métropole, se déplacer et transporter, alimenter la Métropole, protéger et prendre soin, créer de la valeur, travailler et vivre dignement dans la Métropole, se ressourcer et se recréer dans la Métropole) analysées au travers de leurs impacts sur les ressources, l'environnement, le bien-être, la santé et l'épanouissement des habitants, etc. Pour chacune de ces fonctions, les indicateurs proposés questionnent donc la situation du territoire vis-à-vis de la durabilité écologique et/ou du développement humain, 2 dimensions fondamentales pour sa résilience.

Un observatoire pour un territoire durable et résilient

L'OMDD est structuré par des questionnements qui se veulent universels : comment évoluent les inégalités socio-spatiales ? Quelles sont les pressions exercées sur les ressources naturelles locales ? La transition énergétique dans l'habitat est-elle engagée sur le territoire ? La mobilité et l'accessibilité sont-elles assurées pour tou.te.s et dans tous les territoires ? Les ressources locales permettent-elles de contribuer significativement à l'alimentation des habitant.e.s de la Métropole ? Peut-on qualifier l'économie lyonnaise de résiliente au regard de son degré de dépendance aux ressources non renouvelables ? Subsiste-t-il des inégalités professionnelles femme/homme ? Existe-t-il des inégalités sociales et territoriales de santé ? Les habitant.e.s ont-ils accès à des espaces de nature ?

Cette structuration autour de questions lui permet d'être évolutif et d'intégrer dans le temps si nécessaire de nouveaux indicateurs apportant un éclairage complémentaire à l'analyse actuellement produite. Le choix des indicateurs découle de ces questionnements. Ils ont été réinterrogés au regard de 5 critères de résiliences :

- la diversité (plutôt que l'uniformité),
- l'ouverture et la modularité (imbrication et bonne articulation des échelles, liens entre les territoires),
- l'innovation (comme moteur, la propension à créer, à changer),
- la transversalité (décloisonnement),
- et enfin l'anticipation (vision prospective).

L'observatoire du développement durable permet de disposer d'une photographie de la situation du territoire au regard du développement durable. Une large partie des indicateurs travaillés informe sur des tendances structurelles (l'empreinte écologique ou les inégalités de santé, pour n'en citer que deux) : une actualisation annuelle n'aurait que peu de sens. Pour autant, au fil des travaux, et lorsque c'est pertinent, certains indicateurs seront progressivement actualisés. La synthèse 2020 propose l'intégration de 7 nouveaux indicateurs et au global l'actualisation de près de la moitié des indicateurs de l'édition 2018. Pour des informations plus approfondies sur les données synthétiques présentées dans la synthèse, des atlas commentés sont produits également par l'observatoire. La 1^{ère} édition de cet atlas commenté a été publiée en mars 2019 et est disponible sur le blog DD. Un 2^{ème} opus est également disponible sur le blog DD et s'attache à détailler les 7 nouveaux indicateurs développés dans cette délibération ainsi que la réactualisation de quelques indicateurs.

III - Présentation des 7 nouveaux indicateurs

La synthèse de l'OMDD 2020 mais surtout l'atlas commenté n° 2 de l'observatoire métropolitain précise en détails ces derniers, ne sont repris dans le présent rapport que les principaux enseignements.

1° - L'indice de qualité de vie

Cet indicateur appartient à la sphère "développement humain" qui aborde l'équité entre tous, la lutte contre les inégalités, la cohésion sociale, la santé des populations, l'éducation et la culture, la qualité de vie en général, etc. Au sein de cette sphère, 12 indicateurs témoignent de la qualité du développement humain sur la Métropole.

La qualité de vie est un concept multidimensionnel qui reste difficilement appréhendable mais son importance pour les habitants et les territoires en fait un sujet majeur. Traduire cette notion complexe en un indicateur chiffré pour la rendre intelligible et mesurable, impose restriction et simplification.

C'est pourquoi l'indice composite de qualité de vie mis en exergue dans le présent rapport est une 1^{ère} approche. Elle a été décomposée et scindée en 2 sphères : une approche territoriale axée sur le décryptage des cadres de vie (caractéristiques environnementales : végétalisation, exposition à la pollution de l'air et aux nuisances sonores ; pratiques quotidiennes offertes : accès aux services de proximité et de capacité de déplacement en transports en commun) et une approche socio-économiques permettant d'aborder le profil des habitant(e)s (revenus, formation, statut d'occupation du logement).

L'indice de qualité de vie répartit ainsi la population selon 3 catégories : un métropolitain sur 5 (21%) bénéficie d'une qualité de vie très favorable. 45% des habitant(e)s de la Métropole bénéficient d'un indice de qualité de vie favorable. L'indice est moyen pour le tiers restants des grands lyonnais.

Cette approche simplifiée de la qualité de vie reposant uniquement sur une approche quantitative nécessite d'être complétée par des critères plus qualitatifs, plus sensible, permettant de prendre en compte la qualité de l'environnement social tels que les relations de voisinage, la notion d'attachement, le sentiment d'appartenance, la convivialité, etc.

2° - L'indice de canopée

Cet indicateur appartient à la sphère "soutenabilité écologique" qui s'intéresse à l'empreinte laissée par les formes de développement sur l'environnement. Elle tente d'en appréhender les effets à long terme en matière de diminution des ressources non renouvelables et des dégradations environnementales.

Au sein de cette sphère, 11 indicateurs permettent de dresser le profil de soutenabilité écologique du territoire. Celui mis en exergue dans le présent rapport : l'indice de canopée permet de quantifier la surface du territoire couverte par le feuillage des arbres et par les autres niveaux de végétation (strates arbustives et herbacées). Il s'agit d'une mesure indicative, qui ne permet pas de comparer les territoires entre eux, tant les méthodologies peuvent varier. Toutefois, il donne un ordre de grandeur. Ainsi, 22 % du territoire de la Métropole est couvert par une strate arborée de végétation en 2015. Mais près de 10 % de cette couverture arborée se trouve dans les zones inscrites au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) comme "à urbaniser". Au global, 64 % de la surface du territoire est occupée par au moins une des 3 strates de végétations : la strate herbacée est la plus présente (32,4 % de la surface totale du territoire).

Néanmoins, il est à noter que cet indice révèle de fortes disparités territoriales : le pourcentage de couverture communale par la canopée des arbres varie de 4 à 55 %.

3° - Le nombre d'années nécessaire à l'acquisition d'un appartement

Cet indicateur appartient à la fonction "habiter" qui est traitée sous l'angle de l'accessibilité au logement, de sa qualité ainsi que celle du cadre de vie des habitants de la Métropole. La question du logement est au cœur des politiques d'aménagement, de cohésion sociale et territoriale. Elle constitue un enjeu de qualité de vie et de transition énergétique et environnementale.

Cette fonction comporte 15 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport : le nombre d'années nécessaire à l'acquisition d'un appartement illustre le degré de tension du marché immobilier et donc les difficultés d'accès au logement pour les ménages. Il est à noter que 18 années de revenus sont en moyenne nécessaires pour un ménage qui souhaiterait acquérir un logement de 3 pièces dans le parc existant, sur le territoire de la Métropole. Par ailleurs, on note également que la pression de la demande en logement locatif social reste forte et s'intensifie. En 2019, un logement social est attribué pour 7 demandes déposées (contre 1 logement pour 4 demandes en 2016 et 1 pour 5,7 en 2017.) Malgré une forte production en moyenne de 4 000 logements sociaux financés par an depuis 2008, la pression de la demande reste élevée.

4° - La mobilité des séniors

Cet indicateur appartient à la fonction "se déplacer" qui porte sur les déplacements des populations et des marchandises au sein de la Métropole, entre ses différentes composantes et entre la Métropole et les territoires extérieurs. Les déplacements représentent un enjeu majeur au sein de l'évolution à venir des sociétés et des territoires car ils sont aux croisements des modes d'habiter, de travailler, des flux économiques et logistiques, etc. Cette fonction comporte 7 indicateurs.

Celui mis en exergue dans le présent rapport "la mobilité des séniors" vise à mieux connaître comment et dans quelle mesure les solutions de mobilité sont utilisées par les séniors, par qui et à quel âge.

Le vieillissement de la population est une réalité française, à laquelle le territoire métropolitain n'échappe pas. En 2016, dans la Métropole la part des plus de 60 ans et plus représente plus de 20,90 % de la population contre 20,20 % en 2011. Les moins de 20 ans représentent quant à eux 25,4 % de la population. Les

capacités de mobilité des populations sont cruciales dans l'organisation d'un territoire. De celles-ci découlent des choix de localisation résidentielle, la capacité à maintenir une vie sociale, à recourir aux différents services (administratifs, de santé, etc.) ou encore à accéder aux commerces et aux loisirs.

Or, les problématiques de mobilité évoluent avec l'âge. Le vieillissement prend des formes très variées, séparer les seniors en classe d'âge permet de commencer à appréhender cette diversité (60-74 ans, 75-84 ans, les plus de 85 ans). S'interroger sur les réalités des déplacements des personnes âgées -dont la part dans la population augmente et va augmenter - c'est à la fois interroger la capacité du territoire à inclure chacun, quel que soit son âge, à proposer des solutions de mobilité pour tous et participer à comprendre comment le territoire doit s'adapter pour répondre aux enjeux de mobilité de demain.

Les habitants de la Métropole de plus de 60 ans effectuent 730 000 déplacements par jour. Or, les seniors se déplacent essentiellement à pied ou en voiture individuelle : la motorisation des personnes vivant seules tend à être plus faible et chute à partir de 85 ans. L'usage de la voiture a même augmenté entre 2006 et 2015, au détriment de la marche et des transports en commun. Par ailleurs, les pratiques de déplacement sont différentes en fonction du genre : le vélo, le métro et l'usage d'un véhicule en tant que conducteur sont des pratiques plutôt observées chez les hommes. Le bus, le tramway et l'usage d'un véhicule en tant que passager sont des pratiques plutôt observées chez les femmes. Par ailleurs, les seniors vivant seuls sont généralement plus mobiles que les autres. Malgré une tendance au lissage des différences, les femmes restent moins mobiles que les hommes.

5° - La précarité alimentaire

Cet indicateur appartient à la fonction "alimenter" qui vient questionner la capacité nourricière actuelle et future de la Métropole mais aussi les problématiques de santé associées à l'alimentation. Les enjeux de préservation des terrains cultivables pour les agriculteurs, les inégalités socio-spatiales en matière d'habitudes alimentaires et de pathologies liées à l'alimentation, les ressources locales pour contribuer significativement à l'alimentation des habitants de la Métropole sont au cœur de cette fonction.

Cette fonction comporte 8 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport : la précarité alimentaire croise 4 dimensions : la disponibilité physique des aliments, l'accès financier et physique à ces aliments, leur qualité sanitaire et nutritionnelle et la stabilité de ces 3 premières dimensions dans le temps. L'alimentation est une dépense vitale qui peut être fortement contrainte pour les ménages les plus précaires. Dans les grandes agglomérations urbaines, où le coût de la vie est élevé, ces personnes doivent en plus composer avec une part très importante du budget consacrée au logement. Dans les territoires périurbains, ce sont les coûts de transports qui pèsent davantage parfois au détriment d'une alimentation de qualité.

Alors que 9 habitant(e)s sur 10 sont persuadés du rôle clé de l'alimentation pour la santé selon l'enquête réalisée en 2018 auprès de près de 700 habitants de la Métropole, dans le cadre du diagnostic de la stratégie alimentaire, 36 % des Grand Lyonnais déclarent ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement (restrictions tant quantitatives que qualitatives) parmi lesquels 15 % des ménages interrogés déclarent ne pas avoir les moyens financiers de manger toujours à leur faim. Au sein de la population exposée au risque de précarité alimentaire, les jeunes, les hommes, les personnes vivant seuls et les catégories socio-professionnelles défavorisées sont les plus fragiles.

6° - Le déclassement professionnel et les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes

Ces 2 indicateurs appartiennent à la fonction "travailler" qui porte sur la création d'emplois et de richesses, ainsi que l'insertion et l'inclusion. L'emploi et son corollaire, la lutte contre le chômage, constituent des éléments d'observation prioritaires pour caractériser les mutations du système économique et conduire une transition économique et sociale plus responsable.

Cette fonction comporte 7 indicateurs. Ceux mis en exergue dans le présent rapport : le déclassement professionnel et les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes illustrent la pression sur le marché du travail et la permanence des inégalités femmes-hommes (niveaux de salaire, répartition en fonction des catégories socio-professionnelles, niveaux de diplômes, temps partiels) :

- la Métropole et les Métropoles en général ont en effet la capacité à maintenir, voire attirer actifs et emplois. La part des cadres et des professions intellectuelles supérieures est forte, et l'on peut s'interroger sur ce que cela engendre sur la Métropole en matière de déclassement professionnel de certains diplômés du fait d'une insuffisance de l'offre. Il est à noter que l'indice de déclassement professionnel donne des idées de la valeur des diplômes sur le marché du travail. Le déclassement professionnel touche plus particulièrement les diplômés d'un CAP ou BEP : 33 % d'entre eux sont déclassés. 27 % des femmes connaissent un déclassement quel que soit leur niveau de diplômes et 26 % des diplômés de l'enseignement supérieur de moins de 30 ans sont

surqualifié(e)s, ce chiffre tombe à 17 % passé 30 ans. Les territoires métropolitains présentant les revenus les plus bas sont aussi ceux dans lesquels s'observent les fort taux de déclassement ;

- quelles sont les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine professionnel ? Comment se caractérisent-elles sur la Métropole ? Un ensemble de variables sont révélatrices des écarts qui subsistent encore entre les hommes et les femmes en matière de vie professionnelle. Le taux d'emploi des femmes par exemple est légèrement inférieur (60 %) au taux d'emploi de la population totale (63 %) ainsi qu'au taux d'emplois des hommes (66 %). A temps de travail égal, en 2015, l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes dans la Métropole est de 19 %, il est identique à la moyenne régionale mais supérieur à la moyenne nationale de 17 %. En valeur cela représente 485 € de moins par mois pour les femmes (équivalent temps plein). Les écarts de salaire se creusent avec l'âge et sont fonctions de la catégorie socio-professionnelle : l'amplitude entre les salaires des hommes et des femmes sont plus importants entre les cadres qu'entre les salariés. Enfin, trois quart des salariés à temps partiel sont des femmes alors qu'elles représentent bien la moitié des effectifs salariés totaux.

La présentation, dans les 2 derniers rapports développement durable (éditions 2019 et 2020), des résultats de l'OMDD permet de mieux mesurer et rendre plus accessibles les enjeux de transition d'aujourd'hui et de demain. En proposant un socle de connaissances partagées, il contribue à identifier des marges d'adaptation et de transformation du territoire métropolitain face aux mutations écologiques, sociales et économiques pour tendre vers une dynamique de territoire plus résiliente.

À cet effet, la prochaine édition du rapport, proposera une nouvelle structuration fondée autour de la résilience territoriale ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte de l'édition 2020 du rapport développement durable de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.